

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Montréal, 28 octobre 2020

Madame Laurence Marin, Présidente
Madame Pascale Chanoux, Coordonnatrice
Comité consultatif Personnes handicapées
6020, rue Jean-Talon Est, bureau 400
Montréal (Québec) H1S 3B1

Objet : Positionnement de la CPMT sur les recommandations de l'avis sur l'Accompagnement des milieux de travail en matière d'intégration, de réintégration et de maintien en emploi des personnes handicapées

Mesdames,

Par la présentation de l'avis mentionné en objet, déposé à la CPMT le 15 mai 2019, le Comité consultatif personnes handicapées (CCPH) contribue à soutenir la CPMT dans son mandat par l'identification de pistes d'actions, de stratégies et d'initiatives diverses à expérimenter ou à implanter relativement aux personnes handicapées dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi. Je souhaite ainsi profiter de cette occasion pour remercier le CCPH pour son excellent travail et son apport important à la CPMT.

Il me fait plaisir, aujourd'hui de vous faire part des recommandations appuyées par l'Assemblée délibérante de la CPMT, lors de la séance du 9 juillet 2020, à la lumière de l'analyse qui lui a été présentée, en vue d'être portées à l'attention du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

Recommandation 1

Sensibiliser pour mobiliser les acteurs autour de la main-d'œuvre handicapée et pour faire évoluer les mentalités;

Recommandation 3

- Disposer de données (quantitatives et/ou qualitatives) concernant la représentation de la main-d'œuvre handicapée dans les milieux de travail;
- L'utilisation et l'évaluation de l'offre de services aux entreprises par les milieux de travail (en lien avec cette main-d'œuvre pour l'offre non spécifique), sous l'angle de leurs différentes caractéristiques;

Recommandation 5

Mettre sur pied un réseau des employeurs pour l'intégration, la réintégration et le maintien en emploi des personnes handicapées;

...2

Recommandation 7

Créer ou consolider des « services aux entreprises » en tant que tels dans l'ensemble des Services spécialisés de main-d'œuvre - Personnes handicapées (SSMO-PH) au-delà et en complément des interventions qui sont déjà possibles dans le cadre de la mesure Services d'aide à l'emploi, des services spécialisés personnes handicapées, et du Contrat d'intégration au travail.

La recommandation 7 sera soumise au ministre avec une nuance étant donné que le projet pilote d'agents d'intégration dans les organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées membres du Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées (ROSEPH) est en cours. À la lumière de l'évaluation de ce projet, Emploi-Québec (EQ) proposera les suites à donner en tenant compte des responsabilités dévolues aux organismes et au Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS).

La recommandation 4, portant sur la mise sur pied d'un groupe de travail sur la diversité, a été soumise à l'attention des membres de l'Assemblée délibérante de la CPMT, qui l'a soutenue, à l'unanimité. Cette dernière fait d'ores et déjà l'objet de travaux de réflexions et d'échanges entre les équipes de la CPMT et d'EQ.

En ce qui concerne les recommandations 2, 6, 8, 11, 12 et 13, il est à souligner que des actions permettant de donner suite aux recommandations du CCPH étaient déjà réalisées, ou en cours de réalisation dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale des personnes handicapées. Quant aux recommandations 9 et 10, l'analyse propose respectivement une étude de pertinence et une analyse des résultats de l'évaluation d'un projet en-cours.

À votre demande, une rencontre de rétroaction s'est tenue le 8 octobre dernier avec les responsables du dossier au secrétariat de la CPMT et du MTESS, pour échanger sur les recommandations qui n'ont pas été retenues.

Dans le contexte post-pandémie, je compte plus que jamais sur votre collaboration pour soutenir les travaux de la CPMT pour relever le défi de la relance économique tout en assurant la pleine participation des personnes handicapées au marché du travail québécois.

Nous vous prions d'accepter, Mesdames, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La présidente,



AUDREY MURRAY, AVOCATE

c.c. M. Roger Tremblay, secrétaire général de la CPMT et sous-ministre associé d'Emploi-Québec
M^{me} Nathalie Auger, directrice des Politiques d'emploi et des Stratégies
M^{me} Michèle Houpert, directrice du Secrétariat de la CPMT